



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

COMMUNIQUÉ

NON RENOUVELLEMENT DU DTN

PARIS, LE 26 MAI 2009

Réf.: 09.0984

Madame, Monsieur,

Vous avez pu prendre connaissance par des voies de communication externes à la fédération, des dispositions de non renouvellement de Monsieur Jean-Marc SEURIN dans ses fonctions de Directeur Technique National de la Fédération Française de Parachutisme.

Pour votre information :

La mission du Directeur Technique National de fédération s'achève avec l'élection du nouveau président, ne peut être prolongée pour la nouvelle olympiade que par une décision de renouvellement conformément aux dispositions du code du sport (R 131-16 et R 131-17).

Les personnels occupant la fonction de DTN ne peuvent prétendre qu'à trois renouvellements de mandat maximum soit douze années auprès des fédérations.

Pour corriger rapidement la situation financière de notre fédération, nous avons besoin de personnels efficaces, d'élus déterminés, de cadres nationaux performants. Toutes ces énergies doivent être mises au service de notre fédération afin de redresser la situation et stimuler le parachutisme.

A tous les étages de notre fonctionnement, des efforts importants ont été demandés.

Nous n'avons que peu de temps pour réaliser nos projets, mener à bien notre mission et respecter l'engagement pris devant l'assemblée générale.

Ces propositions n'ayant pas reçu l'adhésion du Directeur Technique National, ni la confiance attendue, ce choix de non renouvellement de mandat s'est imposé de lui-même.

Bien cordialement.

La Présidente
Marie-Claude FEYDEAU

Fédération Française de Parachutisme

62 rue de Fécamp 75 012 PARIS | Tél. : 01 53 46 68 68 | Fax : 01 53 46 68 70

www.ffp.asso.fr